



**Centre de Gestion  
de la Fonction  
Publique Territoriale**  
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations  
du Centre de gestion de la fonction  
publique territoriale de l'Hérault

2025-D-023

Convoqué le 12 juin 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au théâtre Jérôme Savary à Villeneuve-lès-Maguelone, le 20 juin 2025 à 8h30.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, Frantz DENAT, René VERDEIL, Marc ROUVIER, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, William ARS, Régine ILLAIRE, Jean-Claude CROS, Jean ARCAS.

Absents ayant voté par procuration en application du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Eliette CHARPENTIER, Emilie CABELLO, Gaëlle LEVEQUE, Michel FRATISSIER, André ARROUCHE, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Myriam GAIRAUD, Mathieu PIERRE, Claudine VASSAS-MEJRI.

**Objet : Affectation définitive du résultat du budget annexe de l'exercice 2024.**

**Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),**

**VU** l'article 27 alinéa 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

**VU** la délibération 2025-D-005 du 17 mars 2025 ;

**CONSIDERANT**

Par la délibération n°2025-D-005 du 17 mars 2024, le Conseil d'administration a adopté le budget annexe de la coordination régionale « concours » de l'exercice 2025 sans reprise anticipée du résultat de fonctionnement.

Les résultats concordants du compte de gestion et du compte administratif 2025 du budget principal font ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (A)	401 344,72 €
Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 (B)	139 487,91 €
<b>Résultat de fonctionnement à affecter (C=A+B)</b>	<b>540 832,63 €</b>

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT  
01 JUL. 2025  
DRCL - PLATEFORME

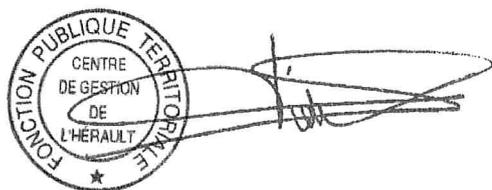
Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité, l'affectation du résultat définitif de 540 832,63 € sur le compte relatif à l'excédent de fonctionnement reporté (002) du budget annexe 2025.

Fait à Montpellier,

Le 22/06/2025

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 22/06/2025 et de sa publication le 22/06/2025.